

Décision

Générale

colonial

Décision n° 18-417-1931 modifiant la décision n° 417, du 15 juin 1951, instituant une communisations.

n° 18-417-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 août 1931

Numéro JO
n° 417 du 31/08/1931

Date du numéro
31 août 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'article 7,3 paragraphe, de l'arrêté n° 6S, du 24 janvier 1931, instituant un impôt locatif mobilier à la Côte française des Somalis : Vu la décision n° 417, instituant une commission chargée de procéder à une évaluation de la valeur locative des immeubles ou parties d'immeubles mis par l'administration à la disposition des fonctionnaires : Vu la décision n° 4589, nommant M. Aubel en remplacement de M. Mattériel: Vu la décision n° 504, nommant M. l'administrateur Jourdain commandant de cercle de djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'article 2 de la décision n 417 est ainsi modifié : M. M. Jourdain. chef du service des Contributions, président. Le reste sans changement,

Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

chapon-baissac